

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de

N° W21-786516

Maladie Dentaire Optique A...

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9228 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : MAHSEN ZARARA
 Date de naissance : 25-05-1971
 Adresse :
 Tél. : 0674789178 Total des frais engagés : 3451 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 26/05/2023
 Nom et prénom du malade : MAHSEN / Mohamed ADAM Age : 17
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Astig-ats + Myopie + Blepharite
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

AUTORISATION CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/12/23	CS	1	3000,00	INP : 061319018 AHLOU NABIL ABOU BAKR Ophtalmologiste 39 Bd Bourgeois N°22 Casablanca Maroc Tél: 06 58 48 95 85

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/12/23	351,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

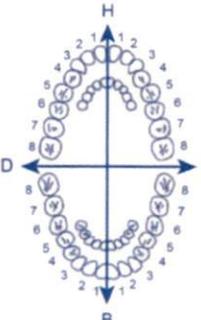
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

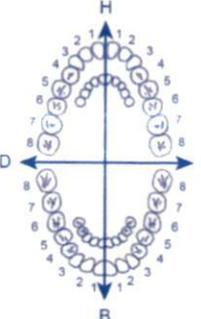
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	02/09/2024					2800,00

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	Coefficient des Travaux	Montants des Soins	Début d'Exécution	Fin d'Exécution
				

O.D.F. PROTHESES DENTAIRES

	Coefficient des Travaux	Montants des Soins	Date du Devis	Date de l'Exécution
				

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H		G	
25533412	21433552	00000000	00000000
D		B	
00000000	00000000	00000000	11433553
35533411	11433553		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



- Ophtalmologie Médical (enfant/Adulte)
- Chirurgie de la Cataracte
- Chirurgie réfractive
- Exploration : Oct, Angiographie, Echographie, Lasers

- أمراض العيون (للأطفال / الكبار)
- جراحة جلاثة
- جراحة تصحيح البصر بالليزر
- تصوير القرنية و شبكية ، الليزر

Casablanca le : 26/12/2023

MAHSEN Mohamed ADAM

90,00



⊖ NAVI Bif de x2Ap/1 pdt (me)

157,00

Thealose



x 3g/1 pdt (me)

106,00

phy lar



x 2g/1

351,00

Dr. LAHLOU NABIL ABOU BAKR
Ophtalmologiste
159 Bd Bourgogne N°22 Casablanca
Maroc
Tél: 06 58 48 95 85

HARMACIE EL FAKRAHAKWACIA
ROUTE D'EL JADIDA
240, Bd Bimbim Roudani
Casablanca
Tél: 05 22 99 57 46

À chaque fois
que l'œil est irrité

HER MEDIC
 PPC
 104.00 DHS

undises stériles de 10 ml

hylarm

union stérile pour usage oculaire



25°C

STERILE A

معقم

تاريخ أول فتح

Date de première ouverture



3 662042 003295

Distribué au Maroc par :

Laboratoires Théa
 BP N°1, 27182 Bouakouba - Maroc
 PPC : 157,00 DH



Détenteur de la décision d'homologation :

Laboratoires Théa
 12, rue Louis Blénet
 63017 - Clermont-Ferrand Cedex 2
 France

صاحب شهادة المستلزم الطبي:

مخابر تها
 12، شارع لويس بلينيه
 63017 كليمون فيرون - سينيكس 2 فينسا

RIMAPHARMA

PVC : 90,00 DH

navibler



FACTURE
N° 00791

RC : 337929
IF : 152941111
ICE : 000112884000066

INPE : 09502940

Le : 02/02/2024

M : MAHSEN MOHAMED ADAM

Type des verres : organique anti-reflet 1500

Monture : optique 1300

Vision de loin :

OD Axe 8 Cyl -1,25 Sph -5,75

OG Axe 174 Cyl -2,25 Sph -6,50

Vision de Près :

OD Axe Cyl Sph

OG Axe Cyl Sph

EVE OPTIC S.A.R.L.
OPTICIEN
6, Bis Rue Ibn Hajjaj Av 2 Mars
CASABLANCA - Tél: 05 22 81 33 99
I.F: 05294111 - R.C: 337929
ICE: 000112884000066

Add :
Montant : 2800



- Ophtalmologie Médical (enfant/Adulte)
- Chirurgie de la Cataracte
- Chirurgie réfractive
- Exploration : Oct, Angiographie, Echographie, Lasers

- أمراض العيون (للأطفال / الكبار)
- جراحة جلاله
- جراحة تصحيح البصر بالليزر
- تصوير القرنية و شبكية ، الليزر

Casablanca le : 26/12/2023

MAHSEN Mohamed ADAM

Verris anti-lumis' blus/

(VL)

OD: - 5,75 (-1,25 à 8°)

OG: - 2,25 (-2,25 à 174°)

EVE OPTIC S.A.R.L.
6, Bis Rue Ibn Battouta Av 2 Mars
CASABLANCA - Tel: 06 63 78 91 91
I.F.: 05294111 - R.C.: 33792295
ICE: 20112884000066

Dr. LAHLOU NABIL ABOU BAKR
Ophtalmologiste
159 Bd Bourgogne N° 22 Casablanca
Maroc
Tél: 06 58 48 95 85